

IRAK

**Communiqué d'Amnesty International au
Conseil de sécurité**

Index AI : MDE 14/078/2003

Embargo : 9 avril 2003 (20h30 TU)

FLASH

Dans un communiqué oral aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies, ce mercredi 9 avril, Amnesty International a exprimé ses préoccupations quant à la situation actuelle en Irak, et a fait un certain nombre de propositions pour protéger les droits humains de la population irakienne de manière immédiate et durable.

« Dans l'immédiat, le Conseil de sécurité doit faire respecter les lois de la guerre, dont l'obligation de rendre des comptes en cas d'atteintes aux droits humains », a déclaré l'organisation.

« De manière plus générale, il s'agit d'assurer l'ordre et de faire en sorte que les puissances d'occupation respectent leurs obligations envers toutes les populations irakiennes. »

Parmi les recommandations soumises au Conseil de sécurité figurent des appels à :

- un moratoire sur l'utilisation des bombes en grappe ;
- la fin du recours à des tactiques illégales par les forces irakiennes ;
- une enquête sur les atteintes au droit international humanitaire.

L'organisation a souligné la nécessité pour les Nations unies de jouer un rôle essentiel dans le règlement de la question de l'impunité pour les atteintes passées et présentes aux droits humains et au droit humanitaire. Le Conseil de sécurité doit :

- recommander la création d'une commission d'experts de l'ONU chargée de consulter la société irakienne et de faire des propositions pour mettre fin à l'impunité ;
- prendre des mesures pour assurer une surveillance effective de la situation des droits humains dans l'ensemble du pays.

« Le plus difficile est à venir : il s'agit de faire en sorte que les droits humains se trouvent au cœur de l'effort de reconstruction, dans la période de l'après-guerre », a ajouté Amnesty International.

« Il est d'une importance capitale de s'attaquer à l'impunité pour les atteintes passées aux droits humains, de construire un

système judiciaire équitable et efficace, de respecter les droits des femmes et des minorités, et d'agir pour que les Irakiens eux-mêmes mettent en œuvre ce processus de reconstruction », a conclu l'organisation. ●

**Pour tout commentaire, ou pour obtenir
un exemplaire du communiqué, veuillez
contacter Alistair Hodgett au +1 202 544
0200**

**Pour obtenir de plus amples
informations, veuillez contacter le Service
de presse d'Amnesty International, à
Londres, au +44 20 7413 5566 ou
consulter notre site web :**
<http://www.amnesty.org>